



# Villages Anciens—Villages d'Avenir

Mars 2016

Sommaire :

Page 1

- Editorial

Page 2

- L'ermitage du Val de Seine

Page 3

- Où en est le Parc National ?
- Restaurer une toiture en laves

Page 4

- Les archéologues nous révèlent notre histoire
- Compromis sur le site de Rochefort sur Beuvron

Page 5

- Le développement éolien, jusqu'à quand ?
- Connaissez-vous l'ASERU21

Page 6 et 7

- Faire connaître de belles réalisations

Page 8

- Les stages 2016
- La loi « Notre »

## Editorial

Chers amis adhérents,

Au 20<sup>ème</sup> siècle, et particulièrement pendant « les trente glorieuses » nous avons, au nom du « progrès », fait la course à la productivité, nous nous sommes mis à consommer les matières premières, les **énergies fossiles, l'espace...**

Avons-nous anticipé les conséquences : appauvrissement de la planète, bétonnage de la nature, pollution des eaux, érosion des sols et inondations en villes, élévation de la température et du niveau des mers ? Hélas non.

**Aujourd'hui nous** sommes conscients de ces dérives et la COP 21 a contribué à généraliser cette prise de conscience à tous les Etats ; excellente chose !

Dans notre Pays, depuis le Grenelle de l'environnement, de nombreuses mesures ont été prises afin de corriger nos gaspillages : directives pour réduire la **consommation d'énergies**, pour développer les énergies renouvelables, schémas régionaux énergie-climat, schémas régionaux environnement etc.. A priori très bonnes initiatives ! Elles ont été élaborées dans des bureaux parisiens ou des capitales régionales ; leurs objectifs sont clairs. Cependant leurs auteurs ont-ils cette fois anticipé les effets secondaires de ces mesures ? Sans vouloir généraliser, en Bourgogne la réponse est plutôt non : le schéma régional environnement est arrivé trop tard : maintenant que les remembrements sont terminés, le foncier est verrouillé, empêchant de replanter des haies pour constituer la trame verte ; les mesures préconisées sur les rivières ont des effets négatifs sur des patri-

moins remarquables, sur la vie de la faune aquatique en période d'étiage, sur les inondations en ville en période de crue; on **s'aperçoit que certaines énergies renouvelables** génèrent des pollutions **d'un nouveau genre** : pollutions visuelles de paysages remarquables et de patrimoines architecturaux et historiques, dégradation de circuits touristiques et de cadres de vie des habitants, ce qui révèle, dans le schéma régional, des choix énergétiques inappropriés à la région.

Dans ces domaines qui impactent le territoire la réalité de **terrain s'avère beaucoup plus complexe que ne l'imaginaient** les rédacteurs des directives nationales ou régionales ainsi que les parlementaires, certains **de ces derniers étant d'ailleurs** fortement influencés par les lobbys. Il est du **rôle d'associations comme la notre d'attirer l'attention** des responsables sur ces **sujets. C'est ce que nous nous efforçons de faire ; nous avons un rôle de lanceurs d'alerte à assumer.**

Yves Simon



Villages Anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : [villages-davenir@club-internet.fr](mailto:villages-davenir@club-internet.fr) Site : [www.villagesanciens-villagesdavenir.com](http://www.villagesanciens-villagesdavenir.com)

## L'ERMITAGE DU VAL DE SEINE

Le territoire sur lequel le village de Baigneux-Juifs a été créé en 1243 appartenait à l'abbaye d'Oigny. Pour se procurer la protection d'Hugues IV duc de Bourgogne, les moines d'Oigny l'associèrent par pariage dans tous les biens et droits qui leur appartenaient sur ce territoire, sous la condition entre autres que le duc ferait bâtir une cité.

La création de la paroisse en 1245, l'affranchissement des habitants en 1259 et la création des foires et marches en 1337 contribuèrent au développement du village.

Etabli sur un terrain communal, l'ermitage du Val de Seine domine le vallon de la Seine. On ne connaît pas la date de la fondation de cet ermitage mais son établissement est plus ancien que la date de 1633 inscrite sur le fronton de la porte de la chapelle car un acte daté de 1644 indique que la « chapelle menace ruine », ce qui laisse entendre qu'elle existait depuis fort longtemps même sans trace écrite.

Le premier ermite connu, Jean Clart, arrive en 1624 et meurt en 1643, il

est enterré dans la chapelle. Trente deux ermites, « religieux anachorètes de l'ordre de Saint Antoine » lui succéderont jusqu'en 1792, la révolution mettant fin à leur présence en ce lieu.

Habituellement seuls, voire deux, il s'agissait de religieux désirant une vie plus sobre que celle des abbayes. 5 appartenaient à la noblesse, 2 étaient prêtres et 1 chanoine de Lyon. Il y eut aussi des personnes désireuses de se retirer et de se rapprocher de Dieu. Les écrits font état d'un peintre et d'un bourgeois.

Les ermites portaient robe de bure et ceinture de corde, ils s'adonnaient à la prière, recevaient quotidiennement les pèlerins, vivaient d'aumônes et de quêtes spéciales le dimanche. Après une période de noviciat plus ou moins longue ils étaient admis ermites par le curé et les habitants de Baigneux. Pour compléter leur subsistance ils cultivaient des arbres fruitiers, un jardin, s'adonnaient à l'apiculture et à la pêche.

Ils étaient tenus d'entretenir la chapelle et les bâtiments.

Des pèlerinages avaient lieu les lundis de Pâques et les jours consacrés à Marie. En 1732 on compte environ 3000 pèlerins.

L'ermitage du val de seine était aussi un « sanctuaire à répit ». Ce terme désigne un endroit où des en-

fants mort-nés pouvaient retrouver momentanément la vie le temps du baptême et ainsi échapper aux limbes. Plusieurs cas de « résurrection » à l'ermitage, d'enfants morts à la naissance ont été signalés dans les registres des paroisses voisines.

Délaissé après la révolution, l'ermitage est vendu à un particulier, ensuite d'autres propriétaires se succéderont. En 1922 il est légué à une association « les amis de l'ermitage » avec pour mission d'entretenir le lieu et d'organiser le pèlerinage. Celle-ci s'est acquittée de ces tâches et, en 2010 a réalisé de gros travaux de restauration de toiture, d'enduit de façade et d'intérieur et a créé des sanitaires ; ceci grâce à une souscription populaire abondée par la Fondation du Patrimoine et à des aides de la Région, du département et du Diocèse.

En 2014 l'association a planté un verger conservatoire ; en 2015 elle a créé une haie mellifère et de petits fruits (cassis, groseille) ainsi qu'une plateforme ; elle a aussi sécurisé le puits .

En 2016 ce sera l'installation d'une ruche. Bref, « nous recréons, avec l'aide des bénévoles, ce qui se faisait du temps des moines ».

Geneviève Charron

Présidente de l'association des amis de l'ermitage

Les 9 et 10 juillet 2016 Villages anciens, Villages d'avenir organise un stage de restauration de mur en pierre sèche. Ce sera le départ de la restauration des murs de clôture de l'ermitage.



## Où en est le Parc National ?

L'année 2015 a été difficile : contestation des **agriculteurs mécontents** que des surfaces agricoles importantes aient été **incluses dans la zone d'étude du cœur, ce qui pourrait leur amener des contraintes** ; contestations de la **filrière forestière mécontente des 3000 ha de réserve intégrale**, ce qui réduit le volume de bois disponible chaque année.



Il est certain qu'en 2008 tous les acteurs du territoire étaient partants pour le projet initial ; le **cœur, ou plutôt les cœurs**, étaient limités aux forêts **domaniales (forêts d'Arc en Barrois, d'Auberive, de la Chaume, de Chatillon...)** sans aucune terre agricole. Par la suite le ministère de

l'**écologie a considérablement étendu la zone de cœur** (à 76.000 ha dont 4.500 ha de prairies et 8.500ha de cultures), ce qui a fortement mécontenté les syndicats agricoles majoritaires. Le dossier de « prise en considération » a cependant été approuvé à **une large majorité par l'AG du GIP** en février 2015. Cela a amené ces syndicats agricoles à quitter provisoirement le GIP et à chercher le dialogue avec la ministre de **l'écologie elle-même. D'où la décision de surseoir à la signature de l'arrêté de prise en considération** (pourtant approuvé par le comité national de protection de la nature et le comité interministériel des parcs naturels), étape indispensable pour la poursuite du projet ; **d'où aussi la recherche d'un meilleur dialogue**, lequel semble se renouer actuellement.

L'année 2015 a cependant été mise à profit pour écrire les objectifs du **cœur et avancer la charte**, suite à des réunions de commissions thématiques : chasse, culture, milieux aquatiques, économie, **emploi, éducation à l'environnement**, patrimoine culturel, naturel et paysager, tourisme. Restent à écrire les chapitres filière bois et agriculture.

La définition de la

réserve intégrale et de son plan de gestion sont en cours. Une étude de la ressource en bois est engagée, de façon à définir comment compenser le déficit dû à la mise sous cloche de la réserve intégrale.

**Le GIP s'est efforcé** en 2015 de mieux communiquer pour faire connaître ses activités et à lancer des premières actions de terrain : par exemple expérimentation de bandes enherbées destinées à recréer un milieu favorable aux insectes **auxiliaires de l'agriculture** ; prévision de lancement, lors de la **création d'un parc, d'un label esprit Parc National** destiné à valoriser les productions du futur Parc.

L'année 2016 sera consacrée à mener les négociations sur le volet agricole et **écrire la charte**. Elle verra le GIP mener une campagne **de communication** ; s'en suivra une consultation des **citoyens sous forme d'enquête publique**. Seront aussi menées des actions de préfiguration dans différents domaines.

### Dernière Info :

Le premier ministre a signé, en date du **7 mars 2016** l'arrêté portant **Prise en considération** du Parc national des forêts feuillues de plaine.

## Restaurer la toiture en laves d'un petit bâtiment



Si, résidant en Côte-d'Or, vous êtes **propriétaire d'un petit patrimoine non protégé**, non habitable et visible de la voie publique, vous **pouvez bénéficier d'une aide** du Conseil départemental à hauteur de 20% du montant TTC des travaux, pour un

montant d'aide plafonnée à 2500€.

Il peut s'agir d'un four à pain, pigeonnier, moulin, cabote, lavoir, glacière, puits, oratoire etc.. Le projet doit au préalable avoir reçu **l'accord de la l'architecte** des bâtiments de France.

## Les archéologues nous révèlent notre histoire

Depuis 1953, au fur et à mesure des fouilles, le **site de Vix** livre ses secrets. En recoupant leurs informations avec celles **provenant d'autres sites** de même époque, les archéologues affinent progressive-

ment leurs connaissances sur le mode de vie de nos ancêtres gaulois au VI<sup>ème</sup> siècle avant JC : habitat, nourriture, vêtements, bijoux princiers, commerce, transports,

ouvrages défensifs, armement...

Un peu plus au nord, aux environs de Troyes, la **fouille d'un tumulus a mis au jour un vase** de cette même époque Hallstattienne, moins important toutefois que celui de Vix.

Encore un peu plus au nord, avant la **pose en cours d'un gazoduc** reliant Dunkerque à une connexion du réseau située à Voisines (Haute Marne), les fouilles archéologiques préventives ont mis au jour des éléments **fort intéressants d'époque gallo-romaine**, le plus emblématique étant un théâtre situé **sur la commune d'Estrées Saint Denis** en Picardie. Afin de préserver les vestiges de ce théâtre le **tracé du gazoduc a été légèrement dévié.**



## Compromis sur le site de Rochefort sur Brevon

Dans le droit fil des actuelles directives de « continuité écologique » les études commanditées par le **SICEC (Syndicat de cours d'eau des Châtillonnais)** ont abouti à plusieurs recommandations

possibles : soit « l'effacement » du barrage, donc la disparition du plan d'eau, soit un abaissement du plan d'eau.

Une réunion s'est tenue fin 2015 entre le Sous-

préfet de Montbard, le SICEC, le maire de Rochefort, le propriétaire de la forge, l'Architecte des Bâtiments de France et le représentant du Parc National. Entre les positions de **ceux qui mettent en œuvre les actuelles directives écologiques** et celles des défenseurs du patrimoine un compromis a été trouvé, consistant en **l'abaissement du plan d'eau**, donc son rétrécissement, et l'aménagement des berges.

C'est un moindre mal. Cependant nous avons du mal à comprendre: ce site n'a posé aucun problème écologique pendant des siècles ; il poserait maintenant problème, dont la solution serait d'écarter ce superbe patrimoine paysager!

Yves Simon



*Villages Anciens - Villages d'Avenir*

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : [villages-davenir@club-internet.fr](mailto:villages-davenir@club-internet.fr) Site : [www.villagesanciens-villagesdavenir.com](http://www.villagesanciens-villagesdavenir.com)

## Le développement de l'éolien, jusqu'à quand ?

Jusqu'à quel degré de saturation les Pouvoirs Publics vont-ils soumettre les Bourguignons ?

Voici l'état actuel des **projets en Côte d'Or** (pour les départements voisins, nous n'avons que des informations partielles). **Jugez plutôt :**

Cussey les Forges : 6 éoliennes. Promoteur : Enertra. L'enquête ICPE vient de se terminer.

A proximité de Vignes (Yonne) 5 éoliennes. Promoteur Abowind.

Darcey : 8 éoliennes. Promoteur Intervent. Permis de construire refusé le 21/12/2015. Le promoteur va-t-il faire appel ?

Sainte Colombe en Auxois, Arnay sous Vitteaux, Vélogny, Braux, Charigny, Marcilly et, Marigny le Cahouet : 20 éoliennes. Promoteur Eole Res et EDP. Les 20 éoliennes entourent Ste Colombe en auxois.

Lucenay le Duc, Fontaines en Duesmois : 19 éoliennes. Promoteur Eole Res.

Un projet précédent avait déjà été annulé par le Préfet.

Foncegrive, Avelanges, Marey sur Tille, Villey sur Tille, Crécey sur Tille, Selongey : 23 éoliennes de 175 mètres. Promoteur Opale Energies Nouvelles.

Vallée de la Vingeanne, (Béze Beaumont, St Seine sur Vingeanne, Pouilly, Mornay, Champlitte, Bourberain Fontenelle, Chazeuil, Orain,

Les Ecoulottes : 40 éoliennes. Promoteur: Eole Res.

Bellenot sous Pouilly. Nombre éoliennes ? Promoteur ?,

Ecuitigny : éoliennes ?; deuxième tranche d'un Parc déjà installé de 18 éoliennes sur les communes de Aubaine, Bessey en Chaume, Cussy la Collonne et Monceau-Echarnant.

Seigny : 6 éoliennes. Promoteur ?

Grignon, Benoisey, Lantilly, Coucellles les Montbard, Montigny Montfort : 20 éoliennes. Projet coordonné par le Siceco.

La Cour d'Arcenay, Aisy, Jullenay : 20 éoliennes. Promoteur : la Compagnie du Vent et VSB Energies Nouvelles. Procédure à la cour d'appel de Lyon.

Fontangy : 4 éoliennes. Promoteur : MET.

Les granges d'Oigny : 8 éoliennes. Promoteur ?

Poiseul la Ville : 8 éoliennes. Promoteur : WKN

Frolois : 14 éoliennes. Promoteur ERELIS. Le projet avait été refusé par le Préfet en 2008 ; refus confirmé par le tribunal Administratif en 2010 ; le projet est relancé par Erelis

Roilly Flée : 16 éoliennes. Promoteur Anemos

Charrey sur Seine. 7 éoliennes. Promoteur Anemos

Courban. 8 éoliennes. Promoteur Quadran

Marcilly Ogny : 8 éoliennes. Promoteur : Volkswind

Arconcey : Beurey - Baugay, Chailly sur Armançon, Chatelnot. 6 éoliennes. Promoteur : Neoen

Quincy le Vicomte : 6 éoliennes. Promoteur : Eoliennes de l'Ormeau

Lux : 9 éoliennes. Promoteur ?

Coucellles, Frémoy-Forléans, Monberthaut . 25 éoliennes. Promoteur ?

Sauvigny, Ruffey. 25 éoliennes. Promoteur ??

Thostes, Montigny St Barthélémy, Dompierre en Morvan. 25 éoliennes. Promoteur ?

Vieux Château en Morvan : 4 éoliennes. Promoteur ?

Cessey sur Tille : Chambeyre. 9 éoliennes. Promoteur ?

Blaisy Haut : 2 éoliennes. Promoteur ?

Agencourt : 2 éoliennes. Promoteur ?

Laignes : étude commença

Cerilly : étude commença

Au total **346 éoliennes en projet**, sans compter celles dont l'étude commence.

Or il y a déjà en Côte d'Or **216 éoliennes existantes ou dont le permis est accordé** (source site de la DDT Côte d'Or, tableau au 18/01/2016, encore disponible).

Où s'arrêtera-t-on?

## Connaissez vous l'association ASERU 21 ?

Cette association, soutenue par le Conseil départemental, encourage les projets de restauration du petit patrimoine : conseils, aides financières ; pour les édifices et les restaurations particulièrement intéressantes. Pour n'en citer qu'un

exemple l'association a apporté en 2015 un soutien de 2000€ à la propriétaire d'un petit édifice vernaculaire à Saint Germain Source Seine ; la charpente a été entièrement reprise ainsi que la couverture en laves. Le randonneur traversant le village peut

admirer cette restauration, un sentier balisé longeant le bâtiment.

ASERU 21 : 4 rue des Egouttières. 21140 Talant / email : [aseru21@gmail.com](mailto:aseru21@gmail.com)

Villages Anciens Villages d'Avenir est adhérente à Aseru 21.

## Faire connaître de belles réalisations

Des habitants consacrent leur temps et souvent leurs moyens financiers à restaurer et mettre en valeur des bâtiments du patrimoine de notre territoire.

L’association a dé-

cidé de faire connaître à ses adhérents de telles initiatives, en organisant la visite de belles réalisations repérées sur le terrain.

En 2015, deux visites ont été effectuées, l’une près de Grancey le château, l’autre à

Beaulieu (au sud de la forêt de Châtillon). D’autres devraient suivre : merci de signaler à l’association les réalisations vous semblant justifier une visite.

### Visite à Pavillon-les-Grancey

Nous avons depuis longtemps repéré, en montant à Grancey, cet ensemble impressionnant de bâtiments à l’écart de la



route, dont nous constatons la restauration au fil des années.

Nous avons pris contact avec les propriétaires, M et Mme Venticinque, qui nous ont aimablement accueillis (une quinzaine de membres de l’association). Ils nous ont fait visiter cet ensemble qu’ils ont restauré d’abord avec l’aide d’une entreprise d’insertion que dirigeait monsieur Venticinque, puis seuls ou avec l’aide d’artisans.

Il s’agit de plusieurs bâtiments entourés de parcelles agricoles, situés au bord de la haute vallée de la Tille, surplombant l’ancienne voie ferrée d’Is à Châtillon. Le bâtiment le plus ancien date de 1685, construit par le comte de Grancey apparenté à Colbert. La propriété a connu beaucoup de succes-

sions, partages et litiges au cours de 3 siècles et demi, avant d’être acquise, en très mauvais état, en 1996 par les propriétaires actuels qui en entreprirent une restauration titanesque : réfection de 3 000 mètres carrés de toitures, refaites en tuiles plates (vernissées sur certains bâtiments), rénovation et parfois reconstruction de charpentes en chêne, de murs de pierres, de pigeonniers, de fours et de plusieurs bâtiments secondaires. C’est un ensemble intéressant qui est ainsi sauvé grâce à l’implication du couple des propriétaires et des appuis qu’ils ont suscités. A partir de 2014, c’est la construction, quelque peu osée, d’un porche monumental de style gothique.

Chantal Varé

... / ...



## Visite à Beaulieu

Ce sont des **membres de l'association** qui nous ont accueillis à Beaulieu où nous avons eu le plaisir de partager leur table : Janine et Jean-Louis Lamey, installés à Beaulieu il y a quelques années, ont restauré plusieurs maisons et ouvert 3 chambres **d'hôtes très fréquentées** grâce à Internet (22 nationalités, accueillies cette année !) ; Jean-Louis a été appelé à exercer les fonctions de maire aux dernières municipales.

Il nous a présenté cette commune bien nommée, connue depuis l'an mille, située sur la vallée du Brevon, un affluent de la Seine : elle comptait 160 habitants en 1880, dont des commerçants en étoffe et en bois, des artisans, et une auberge, elle disposait alors d'une école. En 2015

les habitants sont 35. Malgré cette modeste population, des équipements importants ont été réalisés par les municipalités successives : rénovation de la mairie ( le lavoir est inclus dans le bâtiment de la mairie), **restauration de l'église (qui sert au culte et à des activités civiles)**, assainissement individuel contrôlé, enfouissement en cours des lignes téléphoniques et électriques ; le four à pain juxtant la mairie a été remis en état, il est allumé un dimanche par mois, permettant aux habitants de cuire leurs productions et de faire un repas collectif. Un musée du pain est prévu dans une pièce voisine.

Mais la commune se tourne aussi vers les technologies du futur : elle a acquis une imprimante 3D, et va restaurer un ancien bûcher pour monter un « fab-

lab » permettant aux habitants qui le souhaitent de fabriquer des pièces introuvables sur le marché.

Jean-Louis et Janine nous ont ensuite fait visiter **les maisons qu'ils ont restaurées** avec des artisans locaux : ce sont des bâtiments du 19° siècle, avec **200 mètres carrés de surface** sur 3 niveaux : ils ont été rénovés sur le mode traditionnel : tuile plate, pierre, bois de chêne, chaux, dalles de Bourgogne ; huisseries à double vitrage en chêne, murs isolés avec des matériaux renouvelables ; chanvre, ouate de cellulose, laine de bois, avec un classement énergétique B (soit **80 kwh/mètre carré et par an**). Le chauffage est assuré par **une pompe à chaleur pompant dans l'eau, desservant deux circuits indépendants, l'un à basse température pour le chauffage au sol, l'autre à température plus élevée pour les radiateurs à l'étage. Il y a aussi deux cheminées à bois** en état de fonctionnement. Internet haut débit arrive par satellite, la WIFI est dans toutes les pièces, la fibre optique est prévue en 2016. Le site internet [WWW.brevonniere.com](http://WWW.brevonniere.com) complètera votre information.

On peut dire de Beaulieu que **ce village ancien est aussi un village d'avenir.**

Jean-Paul Daubard



*Villages anciens - Villages d'Avenir*

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : [villages-davenir@club-internet.fr](mailto:villages-davenir@club-internet.fr) Site : [www.villagesanciens-villagesdavenir.com](http://www.villagesanciens-villagesdavenir.com)

## Programme de stages 2016



16-17 avril à Larrey : Joint de façade. Animateur Simon Laporte, artisan spécialisé.

21-22 mai à Vaugis (commune de Villaines en Duesmois) : badigeon à la chaux. Animateur Simon Laporte.

25-26 juin à Massingy : à partir d'un cas concret,

étude de la restauration d'une maison ancienne. Animateur Bernard Maingard, entrepreneur, diplômé en architecture.

9- 10 juillet à l'Ermitage du Val de Seine (Baigneux les Juifs): restauration d'un mur en pierre sèche. Animateur Bernard Maingard.

11 septembre à Griselles : la couleur adaptée à l'architecture. Animatrice Fabienne Chaptinel, coloriste.

Pour tous renseignements, consulter le site de l'Association, ou, contacter M. Jean-Marie Lagadec 03 80 81 91 07 ou 06 07 06 68 01

## La loi Notre qu'est-ce que c'est ?

Cette loi, portant nouvelle organisation territoriale de la République, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, renforce le rôle de la Région et celui des intercommunalités.

La région, qui récupère certaines compétences allouées précédemment au conseil départemental, voit sa fonction confortée en matière **d'aménagement du territoire et de développement économique**. Elle devra présenter :

- un schéma régional de développement économique
- un schéma régional d'aménagement durable du territoire.

Elle organisera la complémentarité des aides diverses accordées aux entreprises par les collectivités territoriales.

*Quel avenir pour les communautés de communes ?*

Aucune ne pourra perdurer si elle a moins de 5.000 habitants. Elles devraient même dépasser les 15.000 habitants ; toutefois, dans les zones rurales peu peuplées des dérogations sont possibles. Dans notre secteur un certain nombre de Communautés de communes, même regroupées, **n'atteindront pas 15 000 habitants** et bénéficieront donc du régime dérogatoire.

Pour réussir, il faut **qu'un tel regroupement corresponde à un bassin de vie et qu'il y ait homogénéité** entre les partenaires (gestion, endettement, fiscalité).

Concrètement, la communauté de communes du Châtillonnais avec ses 22 000 habitants est bien en conformité avec la loi ; **c'est la seule dans le nord Côte d'Or. Dans l'Auxois des regroupements** sont en cours : Vitteaux avec la Butte de Thil et le Sinémurien ; Auxois sud et et Bligny sur Ouche ; la communauté de communes de Liernais , avec son fort endettement et des impôts élevés, a du mal à trouver un partenaire ; Saulieu ?

*Quel avenir pour les communes ?*

La loi prévoit que la **gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets**, sera transmise aux intercommunalités.

Toutefois seront de la compétence des communes : **l'urbanisme (permis de construire, PLU, ZAC), les écoles maternelles et primaires, le sport, l'énergie, la culture (bibliothèque, ma-**

nifestations), manifestations touristiques, actions sociales.

La loi encourage le regroupement de communes, utilisant pour ce **faire l'argument financier** : maintien pour trois ans des **dotations de l'état à leur niveau actuel** aux communes qui se regroupent ; réduction des dotations aux communes qui restent isolées.

Sur le territoire national certaines communes, **qui s'entendent bien avec leurs voisins, fusionnent d'ores et déjà avec elles**. Cependant, dans la grande majorité des cas, il y a beaucoup de réticences. Il est certain que chaque commune a une forte personnalité et que le maire est, pour **les habitants, l'interlocuteur de proximité ; c'est lui qui maintient le lien social**. Pour réussir, un tel mouvement de regroupement ne pourra **être que le fruit d'une meilleure connaissance entre les villages, d'actions réalisées ensemble**, ce qui demande du temps.

Yves Simon